

"La lutte contre la menace d'une 3ème guerre mondiale comporte la conquête de la jeunesse. C'est avec les jeunes que le parti aura su gagner dans cette campagne qu'il pourra se renforcer et se présenter face au front prolétarien avec un poids et une force réels.

Le C.C. demande donc aux régions et cellules du parti de porter une attention toute particulière à la conquête des jeunes. En particulier, le C.C. attire l'attention du parti et de l'International sur la tenue d'un Rassemblement International de jeunes cet été, sur l'initiative d'un mouvement de loisirs, qui abordera le problème de la guerre et des moyens de lutter contre, et leur signalera la nécessité d'apporter leur appui à la réalisation de cette manifestation d'une importante signification politique.

RESOLUTION ADOPTEE. (12 pour - 2 abst.)

- & -

RESOLUTION

Le C.C. décide que la direction du parti mettra au point le matériel destiné à informer le parti sur la structure et l'orientation de la Commission Jeunes. Ce matériel servira également à la préparation de la discussion de la question jeune lors du prochain C.C.

RESOLUTION ADOPTEE (11 pour - 3 abst.)

0
0 0
0

R A P P O R T D'ORGANISATION

Rapporteur général : PRIVAS

Rapport de trésorerie : THOMAS - Rapport sur le Service d'édition et de Librairie : CORVIN - Rapport sur la Solidarité : MARIE-ROSE - Rapport sur la campagne de la "Vérité" : PRIVAS.

RESOLUTION SUR LA TRÉSORERIE.

Le Comité Central prend acte avec satisfaction de la constitution d'une comptabilité du parti et de l'observation de règles budgétaires correspondant aux moyens du parti et à son orientation politique. Il confirme le camarade THOMAS dans sa tâche.

ADOPTEE A L'UNANIMITE

- & -

RESOLUTION SUR LA SOLIDARITE.

Le Comité Central prend acte avec satisfaction du rapport sur la solidarité. Il félicite les camarades qui ont assumé la marche de cet organisme. Il remercie chaleureusement les camarades des sections étrangères qui, par leurs dons, ont permis l'existence de la solidarité.

Il attire l'attention des camarades du parti sur les points suivants :

- 1°) Une aide maxima doit être apportée à la solidarité, en particulier en faveur des sympathisants à son travail.
- 2°) Chaque région de province doit désigner un correspondant de la solidarité.
- 3°) La solidarité ne fonctionne pas seulement pour les membres du parti. Elle doit être utilisée, dans la mesure de ses forces, pour les besoins des travailleurs.
- 4°) Bien qu'il soit impossible à l'heure actuelle de faire de la solidarité une organisation de masse, une telle utilisation permettra d'étendre l'influence de nos idées.